

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

A DESTINATION DES ASSOCIATIONS

Préambule : cette charte est un engagement moral demandé aux associations. Depuis 2001 la commune du Séquestre s'est inscrite dans une démarche de développement durable et d'embellissement, démarche dans laquelle chaque citoyen est associé et impliqué. C'est dans cet esprit que cette charte vous est proposée.

RAPPEL DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES MISES A DISPOSITION GRATUITES DE LOCAUX

* Les plannings des salles et locaux municipaux sont consultables sur le Site Internet de la commune : www.lesequestre.fr

*Les responsables associatifs pourront s'y référer pour, éventuellement, demander une réservation annuelle ou ponctuelle (voir en annexe le règlement intérieur du quartz et de la salle Omnisports) par écrit ou par mail via le formulaire sur le site Web.

*Une rigueur est nécessaire pour le bon fonctionnement de ces réservations.

ENGAGEMENT DE BONNE UTILISATION DES LOCAUX MIS A DISPOSITION

Dans le but de préserver et de pérenniser la qualité d'accueil des locaux municipaux, l'association s'engage à respecter ces quelques règles de bonne conduite. Celles-ci s'adressent à tous les utilisateurs, qu'ils soient responsables d'associations, adhérents, élèves, enseignants ou simples visiteurs :

- Veillez à utiliser les locaux avec un comportement responsable
- Eteindre les lumières et le chauffage en sortant
- Vérifier que toutes les portes soient fermées
- Ne pas utiliser abusivement l'eau dans les douches et les sanitaires, ne pas gaspiller le papier toilette.
- Rendre des locaux propres ainsi que les abords, des containers étant à disposition
- Rassembler dans les containers mis à disposition tous les déchets en respectant les règles du tri sélectif.
- Prendre toutes mesures pour que les participants **n'utilisent que** la salle et les annexes mises à disposition.
- Prendre toutes initiatives et dispositions nécessaires pour éviter et supprimer éventuellement les troubles ou désordres qui pourraient se produire à l'intérieur ou aux abords des locaux.
- Ranger le matériel, nettoyer la salle mise à disposition.

Les deux règlements intérieurs seront dans les salles concernées du Quartz et du Complexe Omnisports.

Toute utilisation des locaux en dehors des horaires qui vous sont affectés doivent faire l'objet d'une demande écrite en mairie.

A L'OCCASION DES MANIFESTATIONS ADOPTER L'ECO MANIFESTATION :

Informez et respectez l'environnement

- Faire l'état des lieux du site avant et après la manifestation
- Remettre en état le site utilisé et informer les personnes présentes des précautions à prendre pour préserver la propreté des lieux.
- S'assurer de l'information des riverains concernés par le déroulement de la manifestation
- Respecter et faire respecter les biens des propriétaires (chemins, clôture, portails...)
- Enlever les panneaux et/ou affiches annonçant la manifestation au plus tard 48 heures après la manifestation

Organiser une bonne gestion des déchets

- Recenser les différents types de déchets produits avant la manifestation et se demander s'ils peuvent être évités.
- Lister les déchets inévitables/ultimes, estimer leur volume et trouver leur exutoire.
- Disposer régulièrement sur l'ensemble du site des « points de propreté » comprenant au minimum deux contenants destinés à recevoir d'une part les emballages à recycler (bouteilles, canettes, emballages en carton) et les déchets non recyclables d'autre part.
- Prévoir également des contenants pour le verre si nécessaire.

Une charte du Bien Vivre Ensemble vous est transmise, un des deux exemplaires doit être signé par le responsable associatif et retourné en mairie.

Cette charte est l'affaire de tous, Ensemble soyons soucieux et économes de nos biens collectifs, ils nous appartiennent à tous.

Fait à Le Séquestre, le 24 novembre 2014

Pour l'Association:

Le Président

Le Trésorier

Pour la Mairie de Le Séquestre :

Le Maire

L'adjoint en charge de la Vie Associative